vinetur

Le Costa Rica rejoint le pacte commercial du Pacifique

L’accord supprimerait 99,9 % des droits de douane et ramènerait à 15 % la taxe sur le vin.

mercredi 3 juin 2026



Le Costa Rica a conclu les négociations en vue d’adhérer au Partenariat transpacifique global et progressiste, une décision qui supprimerait 99,9 % des droits de douane sur les biens échangés avec les pays membres et réduirait à 15 % le tarif appliqué au vin, selon le gouvernement fédéral australien.

Le ministre du Commerce et du Tourisme, Don Farrell, a indiqué que l'accord réduirait également les droits de douane sur l'agneau, la viande ovine et le bœuf haut de gamme, dans le cadre d'un effort plus large visant à élargir l'accès au marché pour les exportateurs australiens en Amérique centrale et dans l'ensemble de la région du Pacifique. L'annonce est intervenue le 7 mai, après que le gouvernement a indiqué que les discussions sur l'adhésion du Costa Rica étaient parvenues à une conclusion substantielle.

Pour les exportateurs de vin, ce changement pourrait avoir des effets rapides. Le Costa Rica applique actuellement un droit de douane de 15 % sur le vin, un obstacle qui renchérit les expéditions et réduit leur compétitivité face aux produits en provenance de pays bénéficiant d'un meilleur accès commercial. La suppression de cette taxe abaisserait le coût rendu pour les importateurs et distributeurs au Costa Rica et pourrait aider les producteurs australiens à concurrencer plus directement les fournisseurs d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud.

Le CPTPP est l'un des plus grands accords commerciaux en vigueur dans la région Asie-Pacifique, reliant des économies qui représentent une part importante du commerce mondial. L'entrée du Costa Rica étendrait le pacte à l'Amérique centrale et ajouterait un marché supplémentaire pour les exportations agricoles, les produits alimentaires et les boissons. Pour l'Australie, cet accord s'inscrit dans une stratégie plus large visant à obtenir des réductions tarifaires sur des marchés où les consommateurs sont de plus en plus ouverts au vin importé et aux produits alimentaires haut de gamme.

Le gouvernement n'a pas précisé quand l'adhésion du Costa Rica entrerait en vigueur, mais la conclusion des négociations constitue une étape importante avant la ratification formelle par les membres actuels. Une fois finalisé, l'accord supprimerait progressivement la plupart des droits de douane entre le Costa Rica et les pays du CPTPP, modifiant la structure des prix du vin et des autres produits agricoles vendus dans le pays.